

A

Monsieur le Sénateur Maire
Nice

Objet: Inscription des élèves de maternelle et de primaire.

Monsieur le Sénateur Maire,

Depuis l'année dernière, la Mairie de Nice procède elle-même aux inscriptions dans les écoles de la ville, délivrant une attestation de pré-inscription. Notre organisation syndicale s'était alors inquiétée de la situation des enfants de familles "sans papier" (la scolarisation étant obligatoire dès le moment où un enfant séjourne sur le territoire français, et ce quelque soit la situation de la famille). La Mairie s'était engagée à ce que ce système de pré-inscription ne serve en aucune manière à relever la situation de familles en situation irrégulière.

Pour 2008-2009, la liste des documents nécessaires pour inscrire un enfant a été modifiée par la Mairie de Nice, cette dernière demandant à présent en plus des documents habituels (Livret de famille ou extrait d'acte de naissance) une pièce d'identité avec photo de l'un des 2 parents, ce qui n'a jamais été demandé et ne correspond pas aux demandes habituelles des Mairies (une simple visite des sites internet des grandes villes française montre que seuls le livret de famille ou un extrait de naissance de l'enfant sont nécessaires).

Dans la foulée Monsieur Chauvet, Adjoint délégué a saisi le Préfet des Alpes-Maritimes, pour lui demander, en votre nom si:

1 - si l'irrégularité constatée par l'agent municipal doit être prise en considération même si elle n'est pas certaine (une demande de régularisation peut être en cours d'instruction en Préfecture),

2 - s'il vous semble opportun qu'une procédure d'alerte entre les services de la Mairie de Nice et l'Etat soit mise en place sur la base de ces éléments.

Cette procédure est en complète contradiction avec les engagements pris.

D'une part, il n'est absolument pas obligatoire que ce soit l'un des parents qui inscrive leurs enfants.

D'autre part une telle décision va amener des familles (par crainte d'être expulsée) à ne pas scolariser leurs enfants, ce qui serait en complète contradiction avec le droit et l'obligation de scolarisation et extrêmement choquant sur le plan humain.

Nous ne pouvons imaginer que la Ville puisse utiliser les enfants pour "repérer" les familles de sans papier, mettant de plus ses fonctionnaires municipaux chargé-e-s dans une situation morale difficile. Nous rappelons que les fonctionnaires municipaux en charge des pré-inscription ne sont pas habilités à vérifier des papiers d'identité. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir faire retirer, des pièces à fournir, les papiers d'identité des parents.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre dévouement pour le Service Public d'Education.

Pour le Sden-Cgt Educ' Action 06
Yvon Guesnier